

Montchat : les opposants au projet Trarieux s'invitent à la mairie

Une dizaine d'habitants a interpellé Catherine Panassier, ce lundi soir, à l'issue du conseil d'arrondissement.

Ils sont contre. Tout contre. Eux, ce sont des Montchatois inquiets du projet de construction prévu sur le site de l'ancienne clinique Trarieux. Sur cette butte bucolique jouxtant le parc Chambovet, les habitations projetées par Adim/Vinci avec la bénédiction de la mairie du 3^e et de la Métropole, à 13 mètres, au maximum sont trop « hautes » ; elles généreront un « afflux massif et soudain de population » et « un impact négatif sur les équilibres fonctionnels du quartier » selon eux. Et de citer l'étroitesse des rues attenantes, pour la circulation et des infrastructures (MJC, cantine, stade) saturées.

Alors, ils sont venus au conseil d'arrondissement, ce lundi soir, apostrophant la maire dès l'issue



La maire, Catherine Panassier, au centre. Photo Progrès/S. MAJOU

de la séance. Catherine Panassier, penchée sur un parapheur, signait des courriers, tout en montrant quelques signes d'exaspération.

Contactée en marge du conseil, l'élue explique « avoir reçu les habitants à plusieurs reprises », ajoutant avoir souhaité, sur le site, « des nouveaux immeubles en R + 2 et R + 3 ». « Les habitants

souhaiteraient des maisons, mais cela ne permettrait pas le financement d'un parking souterrain, car nous ne voulons pas de voitures en surface pour permettre une végétalisation qui sera renforcée » précise Catherine Panassier. La maire se réjouit, enfin, que l'architecte Bruno Dumétier soit chargé du projet, anticipant sur sa

ZOOM

Les commissaires enquêteurs ont dénoncé « les motifs d'une transaction d'ordre privé (qui) ne peuvent interférer avec le choix du zonage par le maître d'ouvrage ». La Mutualité française, propriétaire de l'ancienne clinique Trarieux expliquait tout de go à la Commission d'enquête avoir « respecté le Plu négocié depuis 2012 [...] ». En 2013, la clinique ayant perdu sa vocation médicale, les élus avaient en effet voté le classement du terrain en zone à « urbaniser », seule condition pour faire évoluer le site vers de l'habitat.

« grande qualité architecturale ».

Le plan arrive !

Au-delà des questions de hauteur, c'est peut-être un plan précis des implantations des futures constructions, qui aura manqué aux riverains. C'est d'ailleurs ce qu'a demandé, en janvier dernier, la Commission d'enquête ayant opéré dans le cadre de la révision du plan local d'urbanisme (Plu). Depuis, Mairie et Métropole ont donc, fissa, défini plus précisément les choses dans la version

finale du Plu qui sera votée lundi prochain, rue du Lac (Lyon, 3e). De quoi donner du grain à moudre à Pierre Bérat (LR), qui avait appelé de ses vœux, en 2016, alors que Catherine Panassier était adjointe à l'urbanisme, les « orientations d'aménagement et de programmation » pour le site Trarieux. Les riverains vont-ils adouber le projet ou attaquer en justice le Plu et/ou le permis de construire à venir ? A suivre.